RESOVALIE

GESTION ÉVACUATION

3H

Intra-Entreprise

PRÉSENTATION:

Former vos salariés aux bons gestes de prévention et de protection incendie. En tant que chef d'établissement, vous devez former vos collaborateurs en matière de prévention et de lutte contre l'incendie. Nous vous proposons d'acquerir les bons comportements et d'apprendre à manipuler et à intervenir avec un extincteur sur un départ de feu.

PUBLIC VISÉ

- Dirigeants
- Managers
- Salariés

PRÉ-REQUIS

- Parler, lire et écrire en français.
- S'adresse à tous salariés afin de répondre aux obligations du code du travail

Objectifs et Compétences visées

Objectifs:

> Connaissance du signal d'alarme, des cheminements et de la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.
> Désignation du personnel, connaissance de leurs missions, des techniques et consignes d'évacuation
> Formation obligatoire: règlement de sécurtié ERP et IGH

Compétences visées:

> Comprendre les enjeux de l'évacuation.
> Connaître les types de risques
> Maîtriser les techniques d'évacuation

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique:

Objectif de la prévention:
> Le triangle du feu
> Les classes de feux
> Les modes de propagations
> Les missions du chargé d'évacuation (pour mémoire)
> Les missions des serre-files
> Les missions des guides
> Les modalités de l'alarme, de l'alerte et de la mise en sécurité

Technique générale de l'évacuation:
> Les techniques spécifiques à l'établissmenet signalisation, balisage, consignes et plan d'évacuation

Partie Pratique

> Visite de l'établissement et reconnaissance des itinéraires (signalisation, balisage, consignes...)

Accessibilité:

> Une personne en situation de handicap peut tout a fait obtenir son certificat EPI si elle est capable de mettre en oeuvre l'ensemble des compétences attendues.

> Dans le cas où le candidat ne peut mettre en oeuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences, il se verra délivrer une attestation, de suivi de fomation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiel, du fait du handicap) de la formation.

MODALITÉS

Références réglementaires :

Code du travail:

> Article R4227-39 du Code du Travail
> Arrêtés du 25 Juin 1980 (règlement de sécurité en ERP)

> Arrêtés du 30 décembre 2011 (règlement de sécurité en IGH)

Issue de la formation

> Attestation de formation et diplôme d'équiper de Première Intervention

Modalité d'évaluation

> Mise en situation pratique

INFORMATION

Intervenant:

> Des intervenants Sapeur-Pompier actifs ou séléctionnés et formés par ces derniers assurent une formation au plus près de la réalité.

Délai d'accès:

> En moins d'un mois après votre demande votre entreprise sera mieux protégée et en conformité avec vos obligations

Recyclage:

> Afin d'assurer une protection optimale nous recommadons un recyclage annuel

TARIFS

Inter-entreprise

> 360€ (3H) de formation pour 3 à 10 stagiaires

Coût de la formation:

> Prise en charge par l'OPCO (Opérateurs de Compétences)

RESOVALIE

Pour tout renseignement complémentaires, contactez-nous:

> 218 Av. Alphonse Daudet, 40600 Biscarrosse

Direction@resovalie.fr
06 89 56 50 65